

COMMUNE DE GOLFECH

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le vingt- sept avril, à dix -huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Golfech, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Alexis CALAFAT.

Étaient présents : Mesdames BECKER CALERA, HEBRARD, RICART
Messieurs BOURRIAGUE, CAUSSADE, CAVEREAU, DELAS,
DEPASSE, LAUNOIS, WALASZEK.

Étaient excusés : MM. COMBELLE, CUVELIER, BRETON.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Patrick DELAS.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Vote des Budgets : commune, centre commercial, bâtiments Relais, subvention associations
- Vote des taux
- Avenant Comité des Fêtes
- Caution cartes magnétiques
- Aide au logement : dossier à clôturer : Mme et Mr MEULET
- Aide au logement : nouveaux dossiers : Mme et Mr FRAYSSE et Mme et Mr EL BETIOUI
- Raccordement eaux usées : Mr et Mme Rivière
- Recrutement agents non titulaires
- Camping
- Divers : Gendarmerie, Fibre optique, aménagement école, congrès des maires

La séance est ouverte et le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

VOTE DES BUDGETS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE :

- le Budget Commune
- le Budget Bâtiments Relais
- le Budget Centre Commercial
- les subventions municipales aux associations

VOTE DES TAUX

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2011 à :
 - Taxe d'habitation 4.41 %
 - Taxe foncier bâti 3.61 %
 - Taxe foncier non bâti 18.56 %
 - CFE 11.50 %

AVENANT COMITE DES FÊTES

Vu la convention d'objectifs et de moyens, signée le 7 août 2002 avec l'association « Comité des Fêtes » de Golfech,

Considérant que cette convention est renouvelée annuellement par tacite reconduction, mais que le montant du concours financier doit faire l'objet d'un avenant,

Considérant que dans le cadre de la préparation budgétaire 2011, la subvention attribuée au Comité des Fêtes a été fixée à 27 134 €.

LE CONSEIL

- **Autorise** monsieur le maire, ou son adjoint, à signer l'avenant à la convention pour l'année 2011

CAUTION CARTES MAGNETIQUES

VU la mise en place de cartes magnétiques donnant accès aux salles Municipales.

CONSIDERANT la nécessité de contrôler les entrées dans les installations communales.

Le Conseil Municipal DECIDE :

- De demander une caution de 50 euros pour l'obtention des 5 premières cartes Puis 20 euros par carte supplémentaire, par association.
- D'encaisser les chèques cautions versés par les associations pour le prêt des cartes magnétiques.

AIDE AU LOGEMENT / DOSSIER A CLOTURER : Mr et Mme MEULET

Vu la délibération en date du 28 Mars 2011 accordant une subvention à Mr et Mme MEULET pour l'isolation phonique de leur maison située 2 avenue d'Aquitaine à Golfech.

Considérant que les travaux ont été exécutés et sont conformes aux devis présentés ainsi qu'aux critères d'éligibilité de la subvention,

LE CONSEIL

- **Décide** d'attribuer une subvention de 537.75 euros à Mr et Mme MEULET

AIDE AU LOGEMENT / NOUVEAUX DOSSIERS : Mr et Mme FRAYSSE et Mr et Mme EL BETIOUI

Vu la délibération n° 10-77 en date du 20 décembre 2010 fixant les mesures d'attribution d'une subvention aux propriétaires d'immeubles situés sur la commune de Golfech, dans le cadre des travaux de rénovation de façades ou d'isolation phonique;

Considérant que les devis présentés par Mr et Mme FRAYSSE et Mr et Mme EL BETIOUI sont conformes aux critères d'éligibilité de la subvention;

LE CONSEIL

- **Décide** d'attribuer une subvention de principe pour les dossiers suivant :

- Mr Mme FRAYSSE

Isolation phonique pour leur maison située place de l'église.

- Mr Mme EL BETIOUI

Isolation phonique pour leur maison située 12 rue combes.

- **Dit** que le montant de la subvention sera fixé par le conseil municipal après présentation des factures

RACCORDEMENT EAUX USEES : Mr et Mme RIVIERE

Vu la délibération n° 10-32 en date du 16 Juin 2010 fixant les mesures d'attribution d'une subvention aux propriétaires d'immeubles situés sur la commune de Golfech, dans le cadre des travaux de raccordement au réseau collectif d'assainissement;

Vu la demande présentée par Mr et Mme RIVIERE sollicitant une aide financière pour les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif de leur maison située 40 avenue du Midi à Golfech,

Considérant que les travaux ont été réalisés et sont conformes aux critères d'éligibilité de la subvention

LE CONSEIL

- **Décide** d'attribuer une subvention de 1431.35 € à Mr et Mme RIVIERE

RECRUTEMENT AGENTS NON TITULAIRES

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour assurer la surcharge de travail pendant l'été et le remplacement du personnel en congé ou en maladie,
Monsieur le Maire propose la création d'emplois d'agents non titulaires, en application du 2eme alinéa de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel pour une durée de trois mois, renouvelable une fois.

Les agents recrutés seront nommés sur le grade d'adjoints techniques 2ème classe et assureront les fonctions liées à ce grade (entretien espaces verts nettoyage des locaux etc). leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut (IB) majoré (IM) au 1^{er} échelon.

Les nominations seront effectuées en fonction des besoins et pour une durée équivalente au maximum à 3 mois de travail effectif renouvelable une fois l'an.

Les recrutements pourront intervenir à compter du 01/06/2011.

CAMPING

VU la demande d'EDF CNP demandant la remise en service du camping municipal;

VU les besoins d'hébergement du personnel prestataire intervenant sur l'arrêt 2P13. Du 6 juin 2011 au 5 août 2011 inclus.

Considérant que les capacités d'accueil restent limitées.

Le conseil Municipal Décide :

- De signer une convention de partenariat entre la Mairie et le CNPE.
- De fixer le montant de la journée à 12 euros pour un couple,
Puis 10 euros par personne supplémentaire par emplacement.
- De garantir un minimum de remplissage (au moins la moitié des emplacements.)

DIVERS

- **GENDARMERIE** : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Monsieur le Préfet concernant le projet d'extension et de restructuration de la gendarmerie en charge de la protection de la centrale nucléaire de Golfech, Donnant un avis favorable, Mr Patrick DELAS, émet des réserves sur cette construction tant que l'avenir n'est pas donné du devenir de cet immeuble suite à un éventuel départ de la gendarmerie. Mr le Maire se propose d'intervenir auprès des services concernés.
- **AMENAGEMENT ECOLE** : MR DEPASSE André informe d' une réouverture de classe à la rentrée 2011/2012. la CC2R aménagera l'étage en deux salles (informatique et motricité) + sanitaire.
- **CONGRES DES MAIRES** : le congrès des maires se déroulera du 21/11/2011 au 25/11/2011. Monsieur le Maire demande qui désire s'y rendre, les frais seront pris en charge à l'identique que les années précédentes.
- **FIBRE OPTIQUE** :
La fourniture des lignes téléphoniques et internet pour la mairie et l'école sera assurée par la SAEM E-TERA, étant le seul fournisseur. Le marché fibre est actuellement soldé, l'installation FTTH pour les golféchois sera assurée gratuitement par la SAEM E-TERA.
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.